Ville de SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°04/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Préfecture de la Martinique
Contrôle de légalité
06 FEV. 2023

Date de la convocation : Le 24 janvier 20232

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :
Présents 20
Procurations 1
Absents 5
Excusés 7

En cours de Séance :
Présents 22
Procurations 1
Absents 3
Excusés 7

L'an deux mil vingt-trois, le trente du mois de janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine M. THELESTE Johan, M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, M. SAINT-HONORE Laurent, M. MARLET Camille Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme MENCE Marielle, Mme RIERNY Sandrine, (procuration à M. CRETINOIR Joël), M. DELPHIN Laurent, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. CIDOLIT Bertrand, Mme FRANCOIS Francine, M. MARLET Daniel.

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy,

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQION (DGS), M. Alain BONHEUR (DAPI), Mme Valentine CILPA (DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUNDOUROM (DSU), M. Victor VELAYE (Dirfin)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

AVANCE DE SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Le maire expose :

L'octroi de la subvention communale à la Caisse des Écoles intervient lors du vote du budget primitif de la ville en début d'exercice budgétaire. Toutefois, la trésorerie disponible ne lui permettant pas d'assurer les salaires et les mandats en début d'année, il est proposé au conseil de fixer cette avance à 1 500 000 euros, au regard de l'estimation des besoins

.....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER l'attribution à la Caisse des Ecoles d'une avance de 1 500 000 euros sur la subvention communale, au titre de l'année 2023.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 30 janvier 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Pour le Maire, et par délégation
1er Adjoint

Claude ADELE